

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS		ARRIVÉES A						MONTAUBAN		TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	7 ^h 1 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 ^h 1 ^m soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	1 ^h 10 s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m	11 30 —	2 49 s.	7 45 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 58^m matin.

Cahors, le 29 Décembre.

NOUVELLES POLITIQUES

Élections du Président de la République. — Le Congrès a réélu M. Jules Grévy Président de la République française par 457 voix sur 589 votants.

La proclamation du résultat du scrutin a été accueillie par les cris répétés de vive la République.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 décembre 1885.

LES CRÉDITS DU TONKIN ET DE MADAGASCAR.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les crédits du Tonkin et de Madagascar.

Le général Campenon, ministre de la guerre. — Le développement de nos entreprises extérieures nous a obligés à faire des emprunts regrettables à l'armée continentale. (Très bien !) Il faut éviter de se remettre dans le même cas et hâter la constitution de l'armée coloniale. Mais la défense n'est pas compromise. La France n'a aucune intention agressive, et elle est assez fortement organisée sur la défensive pour n'avoir à redouter aucune éventualité.

Il n'est pas exact que l'effectif du Tonkin ait été doublé au lendemain de la conclusion de la paix ; sauf un bataillon de chasseurs, tous les renforts expédiés au Tonkin avaient été préparés par le cabinet précédent. Au moment où ils sont partis, il n'y avait que des préliminaires de paix, et il eût été très imprudent de suspendre ce départ.

Les fonctionnaires de tout ordre étaient unanimes pour déclarer que la question du Tonkin ne pouvait se résoudre qu'à Hué. Le général de Courcy n'a donc fait qu'exécuter un plan conçu avec l'assentiment de tous ceux qui connaissent la situation. L'intronisation d'un nouveau roi était une mesure qui s'imposait depuis longtemps, et il est établi que le protectorat est le moyen le plus simple et le plus sûr de garder l'Annam et le Tonkin.

Pour assurer la garde de ces possessions, il faudra des effectifs dont le chiffre a été indiqué par le commandant de l'expédition et confirmé par le rap-

prochement avec les effectifs entretenus dans les Indes anglaises et néerlandaises.

Entre le système tracé à grands traits par le gouvernement et l'organisation exposée avec plus de détails par M. de Lanessan, il n'y a de réelle différence que sur un point : M. de Lanessan voudrait qu'on organisât l'Annam et le Tonkin comme la Cochinchine. Ce serait réaliser l'annexion et le gouvernement ne veut pas entrer dans une voie qui aboutirait à une extension excessive du fonctionarisme il n'est pas question de bouleverser les institutions actuelles de ces contrées. Les bataillons tonkinois seront également affectés à la garde de certains postes.

Je n'ai jamais été partisan d'une politique coloniale à outrance. (Très bien !) J'ai fait tous mes efforts pour ralentir les opérations du Tonkin. Mais la situation a complètement changé. En Annam, au lieu d'un gouvernement hostile et perfide, il y a maintenant un gouvernement composé d'hommes qui se sont compromis pour nous et que nous ne pouvons abandonner. L'évacuation ce serait la violation serait une véritable versatilité ; elle amènerait la reproduction du drame de Queretaro et nous ferait perdre la Cochinchine.

Ce n'est pas seulement au nom de l'honneur et de l'intérêt du pays qu'il faut repousser cette solution, c'est au nom de ceux qui combattent là-bas (Applaudissements). Républicain comme je suis, je ne consentirai jamais à donner au général de Courcy l'ordre de se rembarquer ; non ! je n'y consentirai jamais ! (Applaudissements répétés à gauche et au centre).

M. Raoul Duval. — C'est une besogne ingrate que de répondre à la chaude parole du soldat et du patriote qui a versé son sang sur le champ de bataille et qui a résolument quitté le pouvoir pour ne pas s'associer à la politique funeste du précédent cabinet. (Très-bien !) Le cabinet actuel a eu plus de sagesse. Il ne s'agit pas de savoir si l'on doit abandonner quelque chose du territoire national, mais si l'on doit acquérir de nouveaux territoires. Voilà la question.

Nos affaires avec la Cochinchine sont en augmentation apparente, mais cela tient à l'armée d'occupation. Le commerce avec la Chine est plus illusoire encore.

Quand on relit ces discussion auxquelles a donné lieu, il y a vingt ans, l'expédition du Mexique, on est frappé de leur complète analogie avec celle du

Tonkin. La situation est entière devant la Chambre, qui est libre du parti à prendre. Quand elle aura pris ce parti, elle doit envisager les conséquences qui en découleront et méditer les paroles que prononçait en 1864 M. Thiers. M. Thiers disait que la Chambre d'alors, après avoir encouragé le gouvernement dans l'expédition du Mexique, ne pouvait lui refuser les soldats et les millions qu'il demanderait plus tard. M. Thiers ne fut pas écouté, 47 membres seulement le suivirent au scrutin. A cette époque, nous n'avions pas à côté de nous l'Italie et l'Allemagne unifiées. Quand 20,000 Français seront à 4,000 lieues, la France n'aura pas cette liberté d'action dont elle a plus besoin que jamais. (Très bien ! très bien !) L'histoire a répondu par Sadowa, par Queretaro, par 1870. Ces enseignements ne doivent pas être perdus pour la France ! (Applaudissements).

M. Casimir Périer. — La question des chiffres est secondaire dans le débat et on ne devrait se préoccuper que du respect du traité dont on semble faire bon marché, et du bon renom de l'honneur de la France.

Toutefois, puisqu'on a discuté des chiffres, l'orateur croit devoir répondre brièvement sur ce point. M. Pelletan a annoncé un excédent de dépenses de 60 millions, s'appuyant sur le témoignage de M. le Myre de Villiers parlant des contingents nécessaires au Tonkin. Ce témoignage a été contesté par tous les autres députés. Mais le rapporteur n'a jamais voulu en démordre.

Au point de vue du personnel administratif M. Pelletan juge qu'il y a insuffisance, et en effet, l'organisation n'est pas complète. En ce qui concerne les travaux publics, il ne faudra en faire, qu'au fur et à mesure du développement de la colonie. Il est certain que le Tonkin exigera des sacrifices pendant plusieurs années. Mais la situation de la France dans le monde et dans l'Extrême-Orient justifie ces sacrifices. Il y a des économies qui ne sont pas politiques. (Très bien !)

M. Clémenceau. — Pour prendre parti dans ce débat, il faut nettement poser la question. Occuper quand même le Tonkin ou l'évacuer quand même, voilà les deux hypothèses qui ont été envisagées au cœur de la discussion. Mais ce que le gouvernement demande, c'est un crédit de 75 millions, pour exécuter le traité de Tien-Tsin. La commission n'accorde que 48 millions, parce qu'elle ne veut pas exécuter

le traité. Ce que la Chambre a à dire, c'est si elle se prononce pour ou contre l'exécution du traité de Tien-Tsin et ce qu'elle entend substituer.

Pour rester au Tonkin, il faudra voter les nouveaux impôts. (Applaudissements à gauche et à droite), faire des économies pénibles pour affecter 75 millions par an au Tonkin. La période militaire est terminée, on ne s'est pas fait faute de le répéter. Mais il est devenu difficile de le croire. La vérité est que les crédits demandés sont des crédits de guerre et non d'organisation.

La situation est plus forte que les intentions du gouvernement. Il voulait restreindre la politique coloniale, et il fait précisément le contraire. Il est pris dans le fatal engrenage, et si l'on n'en sort pas aujourd'hui, on n'en sortira jamais. (Applaudissements).

L'orateur fait allusion à une dépêche de M. J. Ferry, du 29 mars 1885.

M. J. Ferry invite M. Clémenceau à lire dans son entier le télégramme dont il vient de parler et celui de M. de Courcelles. (Bruit prolongé).

M. Clémenceau lit la dépêche de M. de Courcelles qui est relative à l'intervention de l'Allemagne dans notre conflit avec la Chine. A cette dépêche, M. J. Ferry répondait en sollicitant le concours de l'Allemagne qui serait, disait-il, précieux pour amener la Chine à des dispositions plus concluantes à notre égard. (Exclamations sur plusieurs bancs).

M. J. Ferry demande la parole.

M. Clémenceau. — Les élections ont été des élections contre le Tonkin ; elles n'ont pas été monarchistes, car les monarchistes se sont présentés comme conservateurs. (Mouvements divers).

Si la majorité appartient au gouvernement se sera une majorité précaire et qui abandonnera ses chefs à la première occasion. Si les adversaires du projet de loi triomphaient, que pourraient-ils faire, et quelle union, quelle majorité pourraient-ils réaliser ? (Mouvements divers).

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères. — Comme le précédent orateur, je pense qu'il faut s'occuper des intérêts économiques du pays et élever le niveau de la démocratie. Mais il y a des questions qui s'imposent, qu'il faut résoudre. Ce n'est pas un plan de politique coloniale que le gouvernement apporte, c'est une nécessité qu'il subit.

Il y a un traité qu'il faut exécuter. Il y a une af-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

16

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR VIII

LES AFFAIRES DE M. BRADFORD

Mais le regard du Yankee, aussi terné que celui du nain était perçant, expliquait aussitôt l'union de ces deux hommes qui se complétaient l'un par l'autre.

— Eh ! eh ! eh ! s'écria Tom, en répétant trois fois le mot, selon son habitude ; les affaires vont bien !

En parlant ainsi, il avait ouvert le coffre-fort, et y prenait un grand livre, semblable à ceux dont usent les négociants. Ce livre était trop lourd pour les faibles bras du nain. Au lieu de l'apporter, il en posa l'extrémité sur le parquet et se mit à le trainer comme un enfant ferait d'une brouette.

Il riait et soufflait de fatigue à la fois.

— C'est bien lourd, lourd, lourd ! mais comme je suis heureux que ce soit lourd... Ah ! si la guerre pouvait durer dix ans... ce livre-là serait plein, et un autre encore !

Bradfort ne répondait rien. Il suivait de l'œil la fumée de son cigare qui l'enveloppait.

— Je viens chercher de l'argent, Tom, dit-il.

— Encore ?

— J'ai joué.

— Et vous avez perdu, naturellement ! Vous vous ruinez, Bradford, c'est moi qui vous le prédis. Combien vous faut-il ?

— Dix mille dollars (50,000 francs).

— Dix mille dollars ! C'était vingt mille que vous perdiez l'autre jour à bord de l'Irlande... — Tais-toi, coquin ! ouvre le livre et lis... — Patience ! patience ! patience ! — Tu me demandes de patienter ? Dépêche-toi plutôt et ne me fais pas languir.

— Voyons... voyons... voyons... compte-courant... Non, ce n'est pas cela. Vous n'avez pas vu le livre depuis le 5 février, pas vrai ? Oh ! il y a eu de beaux coups depuis cette époque là !

Le nain s'arrêtait de feuilleter de temps à autre, pour se frotter les mains avec joie. Enfin, il arriva à la page qu'il cherchait. Alors il toussa, étala bien le livre devant lui, et dit :

— Opérations du mois de mars... compte Bradford... actif et passif.

ACTIF. — *Produit de la ferme des Oaks, dans la Virginie, 6 mars, ci...* 2.000 dollars.

— 2.000 dollars seulement, s'écria Bradford en jetant son cigare et en en allumant un autre. Vraiment ces coquins d'esclavagistes deviennent trop prudents. Continuez Tom.

Produit de la fabrique de bois de la Louisiane 11 mars, ci... 4.000 dollars.

— Allons ceci est un peu mieux !

— *Produit de la manufacture de tabac des Old-Fellows (Carolines-Sud) du 21 mars, même année, ci...* 10.000

— Bravo ! reprit Bradford, qui montra ses dents de loup dans un sourire sinistre ; voilà qui me rac-

comode avec ces chiens d'exclavagistes,

Et il ajouta mélancoliquement :

— N'importe, les affaires ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois. Ah ! à cette époque, quand la guerre venait de commencer !... — Attendez... attendez... attendez ! miaula Javelott. J'ai à vous signaler deux opérations qui ne sont pas à dédaigner. Il est vrai que ce sont les plus fortes que nous ayons vues depuis la fondation de la maison Bradford, Javelott and Co.

Un éclair fugitif de joie s'alluma dans les yeux du patron, mais s'éteignit aussitôt. En vrai Yankee, Bradford n'aimait pas à laisser voir ce qu'il pensait. Tous les Américains sont de merveilleux diplomates. Il faut chercher là la raison qui leur donne des hommes d'État si profonds.

— *Affaire de la maison R... Kentucky, 3 avril, ci...* 150.000 dollars.

— Cent cinquante mille dollars ! ne put s'empêcher de s'écrier Bradford.

Il ajouta avec une expression de joie non dissimulée malgré son impassibilité ordinaire :

— Six cent mille francs, comme disent ces misérables Français ! C'est beau cela. Et la seconde affaire ?

— *Château des Eaux-Vives et Ferme, appartenant à M. Cavalie...* 100.000 dollars.

Au nom de M. Cavalie, Bradford se leva brusquement, automatiquement,

— Cavalie ! Oh ! ceci est de la chance : je joue de bonheur. Je donne une gratification sur ma part. Je n'espérais pas être si tôt vengé... Tom était si peu habitué à de pareilles générosités qu'il leva sur le patron son regard stupéfait.

— Oui, oui, c'est un vieux compte que les amis

ont réglé pour moi sans le savoir. Ce Cavalie avait un fils. Il faudra trouver celui-là... — Oh ! il doit être mort.

— Mort ? Ce serait trop de bonheur.

— Le rapport dit que les domestiques armés par le maître ont voulu se défendre, et alors les amis ont tout massacré.

Avez-vous vu quelquefois cette expression de volupté cruelle que respire la face des bêtes fauves quand on leur jette un paquet de viande saignante à travers leur cage ? Le visage de Bradford témoignait d'une même joie ardente, quelque chose comme la satisfaction hideuse de la férocité assouvie.

— Massacrés tous ! Oh ! je suis bien vengé... C'est cela, le Français et son ami auront voulu se défendre, et on les aura tués... C'est bien ! très-bien ! Tom, je maintiens la gratification.

Le nain reprit la lecture des affaires. Le reste n'était plus que de « petites opérations sans importance », comme il disait. Puis, sa lecture terminée, il fit le calcul général. On arrivait à un total de cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars (deux millions neuf cent mille francs).

La joie de Bradford fut coupée ou diminuée au moins par la voix de Javelott, qui ajouta :

— Passif !... Euh ! euh ! Passif !... Le tiers distrait pour les amis, ci... 193.333 dollars.

laquelle somme ôlée du total laisse, ci... 396.666

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

aire engagée, dont on ne peut changer le cours. Ce n'est pas l'évacuation que M. Clémenceau a demandée, c'est la révision du traité dans ce sens que la France pourra se retirer de son honneur.

L'orateur conseille à la France de se maintenir au Tonkin, parce qu'il serait plus désavantageux de le quitter que d'y rester.

Mais il est certain qu'au bout de peu d'années, le protectorat se suffira à lui-même et ne devra pas coûter plus d'une trentaine de millions.

M. Andrieux critique le discours du président du conseil. Souvent interrompu, il est obligé de descendre de la tribune.

Le Président résume la procédure à suivre et expose à la Chambre que suivant les précédents, il doit mettre d'abord aux voix le chiffre le plus élevé, c'est-à-dire celui proposé par le gouvernement.

M. Lockroy dit que les difficultés, actuellement, ne sont pas au Tonkin mais à la Chambre, qu'il est indispensable que la majorité républicaine soit compacte et que la France ne pardonnerait pas à la République l'évacuation du Tonkin.

VOTE DES CRÉDITS

L'article 2 du projet du gouvernement est voté par 273 voix contre 267.

Les articles suivants sont votés par mains levées. L'ensemble du projet du gouvernement est adopté par 274 voix contre 270.

Cris à gauche : « Vive la République ! » Quelques protestations à droite et à l'extrême gauche.

Dans le vote, tous les ministres se sont abstenus. La séance est levée à onze heures.

SÉNAT

Séance du 22 décembre.

LES CRÉDITS DU TONKIN ET DE MADAGASCAR

M. Dauphin donne lecture de son rapport sur les crédits pour le Tonkin et Madagascar.

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — Je viens de combattre les conclusions de la commission, et regrettant, pour la dignité du Sénat, que la discussion ait lieu aujourd'hui. (Bruit à gauche ; agitation prolongée à droite.)

M. le président. — M. de Ravignan, je vous rappelle à l'ordre. (Bruit.)

M. de l'Angle-Beaumanoir. — J'ai toujours été l'adversaire de l'expédition du Tonkin, et le vote de la Chambre confirme mon opinion. En effet, si les conservateurs n'avaient pas été invalidés, si les ministres n'avaient pas voté de leur propre cause, les crédits eussent été repoussés. (Très bien ! très bien !)

M. de Lareinty. — Je voterai par patriotisme les crédits du Tonkin ; mais je les refuse pour Madagascar, parce que ce dernier traité fait abandon des droits séculaires de la France sur cette terre.

M. le ministre des affaires étrangères. — Je ne puis discuter actuellement le traité avec les Hovas, n'en ayant pas le texte officiel ; mais la discussion viendra devant les Chambres dans le premier trimestre de 1886.

Je demande au Sénat de voter les crédits intégralement. Les repousser ou même les diminuer, ce serait un mouvement de recul incompréhensible. (Mouvements divers.)

L'ensemble du projet est adopté par 225 voix contre 69.

Revue des Journaux

LE VOTE DES CRÉDITS ET LA PRESSE

La République française. — Le vote de la Chambre prouve que la France s'en tient à ses traités et exécute sa parole. Il sera accueilli avec

LIVRES D'ÉTRENNES 1886

De la librairie Ch. Delagrave.

Chacun sait que le jour de l'an qui va venir tombe au milieu d'une crise économique très pénible pour la plupart des bourses. Mais il ne faut pas qu'on s'en aperçoive dans le monde des enfants qui réclament à bon droit leurs livres d'étrennes ; car ces livres nous paraissent être un de ces superflus qui sont tout à fait nécessaires. Il faut donc arriver à leur procurer à des prix très modérés de tout à fait bons ouvrages qui ne laissent rien à désirer pour la beauté de l'aspect. Si l'habit ne fait pas le moine, il le fait bien venir. La librairie Delagrave paraît avoir fort bien résolu le problème du beau, camarade non seulement du bon, mais du bon marché.

Ses nouveautés les plus chères, coûtent moins de 15 francs avec la reliure « nec plus ultra ». Et quels magnifiques volumes ! les « Héritiers de Montmercy », de EUDOXIE DUPUIS par exemple : Voyez sur la couverture tout éclatante d'or, les défenses compliquées et redoutables de cette fière châtelaine, et les hommes d'armes en arrêt devant la herse ! Le livre tient les promesses du frontispice extérieur. Aux confins du domaine royal, aux premiers jours du règne de Louis IX, la comté de Montmercy, que les trois héritiers à des titres divers, trois nobles enfants, disputant de générosité, s'offraient l'un à l'autre, est convoitée, presque volée à ces orphelins par des seigneurs avides aidés de dangereux rebelles. Mystérieuses histoires de famille, intrigues et lutte ouverte, dévouement hardi d'un côté, félonie de l'autre, enlèvements et délivrance, assauts de murailles hérissées de défenseurs, tous les incidents les plus pittoresques de la vie féodale décrit avec leur juste couleur s'enchaînent en un

confiance et avec joie par le pays, par nos soldats et par tous les amis de la France dans le monde.

Le **Sicéle** dit qu'il se dégage du vote de la majorité cette idée claire, le sentiment de la dignité nationale. Que se dégage-t-il du vote de l'opposition ? Du côté de l'intransigeance, des rancunes personnelles ; du côté de la droite la haine de la République.

Le même journal dit que la cause était gagnée d'avance au Sénat, où siègent tant de républicains éprouvés, qui ont pour le régime actuel un autre idéal que l'abaissement du drapeau au dehors, et de perpétuelles crises ministérielles au dedans. Le Sénat a bien mérité de la France et de la République.

Le **Rappel**. — Nous ne manquerons pas de mettre au pilori les députés républicains ou monarchistes, qui ont tenté de faire faire à la République ce qui a déshonoré l'Empire, et qui n'ont pas réfléchi que ce n'était pas le drapeau d'un parti qu'ils abaissaient, mais le drapeau du pays.

Le **Journal des Débats** estime qu'une victoire remportée dans des conditions pareilles est faite pour servir de leçon. Si le ministère est demeuré debout, il doit son succès relatif beaucoup plus à l'impossibilité où l'on s'est vu de le remplacer, qu'à la confiance inspirée par sa politique.

Le **Journal des débats** invite le gouvernement en présence de l'attitude de la Chambre, à chercher un point d'appui dans le Sénat.

Le **Paix**. — La majorité n'est pas bien considérable, néanmoins, telle qu'elle est, elle suffit pour préserver la France des humiliations et des recules. C'est l'essentiel.

Le **Justice**. — Le vote des crédits ne résout pas la question, mais il semble plutôt la rouvrir. Quoi qu'il en soit les opportunistes ne doivent pas s'applaudir bruyamment de ce résultat, car la droite seule peut bénéficier de ce vote.

L'**Intransigeant** estime que le ministère a été victorieux grâce aux invalidations. Il faut, dit-il, que les électeurs parisiens corrigent cette faute et empêchent nos soldats de mourir du choléra, en votant le 27 décembre pour les candidats qui n'approuvent pas la politique de M. Freppel et des maltôtiers de M. Jules Ferry.

Le **Soleil**. — On voit à quoi se réduit la victoire ministérielle. En réalité, c'est la défaite.

Le **Gaulois**. — Le cabinet mort. Démissionnaire ou non, il est par terre, s'il ne tombe pas aujourd'hui, il tombera à la rentrée.

Informations

Elections de la Seine

MM. Labordère, Maillard, Millerand, de Douville-Maillefeu, Achard et Brialou, radicaux socialistes sont élus.

Le **Colonel Herblinger**. — Le lieutenant-colonel Herblinger a demandé à être renvoyé devant un conseil d'enquête, qui se prononcera sur l'intempérance habituelle dont cet officier supérieur se trouve aujourd'hui accusé. Le ministre de la guerre ne pouvait que faire droit à la requête du lieutenant-colonel du 25^e régiment d'infanterie. Dès que M. Herblinger aura rejoint sa garnison, on réunira un conseil d'enquête composé d'un général de brigade, président, de deux colonels et de deux lieutenants-colonels, membres.

récit aussi varié qu'harmonieusement composé, qui se dénoue à propos par un mariage et se conclut heureusement, sous le fameux chêne, par la royale intervention du jeune justicier de Vincennes. Ces scènes mouvementées ont fourni aux illustres auteurs Birch et Sandoz une matière digne de leur beau talent. La même collection contient « l'Espion des écoles », par Louis Ulbach ; le « Vœu de Nadia », par Henri Gréville ; « Montsalvage », par S. Blandy ; qui, le premier pour les jeunes gens, l'autre pour les jeunes filles, le 3^e pour tous les enfants forment une délicieuse lecture.

Suivons l'ordre décroissant (dans le prix mais non dans la valeur des livres) : A huit francs, on trouve (toujours relié et doré à souhait) le « Petit Alsacien », par Mme Pierre Duchateau, patriotique histoire d'un enfant que la dernière guerre a fait orphelin et dont la vie, si difficile, si traversée de dangers qu'elle soit pour lui, fait un homme, une âme saine et virile. De magnifiques bois par Girardet à qui le type et le costume alsacien paraissent aussi familiers que s'il n'avait jamais dessiné ce cela, illustrent cette édifiante et palpitante histoire (1.)

A 7 fr. 50, merveilleusement reliés : « la Guerre », par Carlo du Monge ; « A la recherche de la pierre philosophale », par Edouard Leblanc ; la « Comédie des animaux », célèbres récits d'histoire naturelle, où Méry a mis, avec plus de connaissances réelles qu'on ne pourrait croire tant de fantaisie dans l'invention, tant de verve, tant d'esprit, tant d'étincelles méridionales dans le

(1) Dans la même collection « La nouvelle Schéhérazade esquisses exactes, satires bouffonnes, des mœurs orientales et slaves, par Mme Piazzzi ; les « entreprises d'Harry » et les « Disciples d'Eusebe », par Eudoxie Dupuis ; les « Trois petits mousquetaires » de Desbeaux.

Ce n'est pas à proprement parler des événements de Lang-Son que le colonel aora à s'occuper ; il n'aura qu'à formuler, par oui ou par non, son avis sur cette question : « Les habitudes du lieutenant-colonel Herblinger lui permettent-elles de continuer à exercer dans l'armée les fonctions de son grade ? »

Pour éclairer sa religion, le conseil d'enquête entendra comme témoins les officiers qui ont servi dans les différents corps où a passé le lieutenant-colonel. A ce titre, les dépositions des officiers qui sont de retour du Tonkin auront une importance particulière.

La décision du conseil d'enquête, quelle qu'elle soit, n'aura point pour effet, on le comprend, d'infirmer ou de confirmer judiciairement l'ordonnance de non-lieu rendue par le général de Courcy ; mais il est évident que cette enquête administrative jettera quelque lumière sur les actes de l'ex-commandant provisoire de la 2^e brigade, pendant la retraite de Lang-Son.

M. Cambon. — Un Journal du matin annonce que le conflit qui s'était élevé en Tunisie entre l'administration militaire et l'administration civile est terminé. Le ministre des affaires étrangères a démontré au ministre de la guerre que l'administration civile pouvait seule gouverner ce pays, et, sur l'ordre de M. de Freycinet, M. Cambon, toute affaire cessante, aurait quitté Paris hier soir pour retourner à Tunis.

Une adresse, signée de plus de 200 noms de propriétaires et négociants de la colonie Française de Tunis, a été envoyée hier à M. Cambon en témoignage de sympathie et pour protester contre les attaques dont il a été l'objet. Afin de conserver à cette adresse tout son caractère de spontanéité et d'indépendance, aucun des nombreux fonctionnaires de Tunis n'a été admis à la signer.

A Madagascar. — Dès que le traité de paix avec les Hovas aura été ratifié par les deux gouvernements contractants et qu'il aura reçu l'approbation des Chambres, une partie de l'escadre de l'amiral Miot rentrera en France, ainsi que l'effectif des troupes de débarquement, à l'exception d'un bataillon d'infanterie de marine et de 3 bataillons d'artillerie.

M. Patrimoine sera nommé ministre résident de France à Madagascar.

La Guerre en Orient. — Un armistice est conclue jusqu'au 13 mars. La Serbie devra quitter le territoire bulgare quarante-huit heures avant que la Bulgarie commence l'évacuation réciprocque.

Une grande émotion règne à Belgrade. Dans les cercles politiques, on dit que l'Autriche abandonne la Serbie.

Le roi Milan rentrera à Belgrade dans une huitaine de jours.

On télégraphie de Constantinople au Daily News : « La plus part des puissances ont répondu à la note de la Porte, relative à la Roumélie. Toutes sont d'avis qu'il convient de concéder quelque chose aux Bulgares et de leur accorder soit l'incorporation de la Roumélie, soit l'union personnelle des deux provinces. »

Le bruit se répand qu'aucun remède n'a obtenu autant de guérisons que les Pilules suisses ; le fait est prouvé par des témoignages authentiques provenant de tous les coins de notre département et de la région. Saugues, Haute-Loire, le 15 Juin 1885. Je suis satisfait de vos Pilules suisses, les résultats sont bons ; je souffrais du ventre, j'avais des gonflements et des ballonnements, ils ont disparu par emploi de vos Pilules suisses. Je vous remercie et vous autorise avec plaisir à publier ma cure. F. Dumas ; à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

style. C'est ici qu'apparaît en plein le tour de force accompli par la librairie. Ces volumes si pechiers sont du beau format in-4^o, ont près de 400 pages, beau papier, tirage luxueux. Le premier est illustré par Poisson, c'est le récit amusant et fécond en épisodes émouvants d'un siège au XV^e siècle. Le livre de M. Leblanc, illustré par Mas, Besnier, Vignal, appartient à ce genre ou la fantaisie hardie s'allie aux données de la science exacte. Ce sont les aventures d'un Français et de deux Américains qui, sur de mystérieuses indications, se lancent à travers le Far-West, le Pacifique, les plaines de l'Assam le long du Brahmapoutre et des contreforts de l'Himalaya dans des contrées plus impénétrables que le centre Africain ; ne trouvant pas, il est vrai, ce qu'ils cherchent, mais rencontrant ce qu'ils ne cherchent pas, dans une émouvante odyssée au pays des Merveilles. — Cette collection nous paraît appelée au plus grand succès.

A 6 fr. 50 : la « Petite maison rustique » par Mlle Marthe Bertin, que l'Académie française vient de couronner pour « Madame Grammaire et ses enfants », ingénieuse et instructive fiction, illustrée par Ginos et parue l'an dernier dans la même collection. « La Petite maison rustique » a de très gracieux dessins de Clérice ; les pacifiques petits héros de cette histoire, trois filles et deux garçons s'initient en se jouant dans un beau séjour de la Touraine à la culture, à l'art des jardins, au soin des vignobles, à celui de la basse-cour, à l'économie domestique, etc., — charmantes leçons de choses qui jamais n'ont le ton de la leçon (1).

(1) Dans la même collection Bébés et Papas, trente poèmes enfantins de Charles Ségard, illustré par Ferdinandus ; « La vie et les aventures de Trompette », par J. Anceaux, illustrées par Boutet de Monvel, etc.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Les réceptions officielles n'auront pas lieu à la Mairie à l'occasion du nouvel an.

M. Le Président du Tribunal civil ne recevra pas à l'occasion du nouvel an.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 24 décembre.

Les procès-verbaux des séances des 18 et 28 novembre sont lus et adoptés.

MM. Lebœuf, Soulié et Bouyssou sont désignés pour la révision des listes électorales.

MM. Bousquet et Parasine sont désignés par le conseil, pour assister aux adjudications municipales.

MM. Relhié, Lebœuf, Talon, Guiraudies et Labie, administrateurs sortant de la caisse d'épargne sont réélus.

M. le maire donne communication d'une lettre ministérielle, faisant connaître à la ville qu'il n'est pas possible d'accorder de réductions sur la somme payée pour l'abonnement des vendanges. Le Chiffre de cet abonnement reste donc fixé à 6,818 fr. 05. Le conseil donne un avis favorable à l'approbation d'une délibération du conseil de fabrique de Saint-Urcisse demandant l'autorisation d'accepter un legs fait à son profit par une dame Lafage.

M. le maire annonce que l'autorisation préfectorale a approuvé l'alignement de la rue de la préfecture et de la rue du Château-du-Roi ; en conséquence, il propose au conseil de demander la déclaration d'utilité publique.

Le conseil regrette de ne pouvoir faire droit à une pétition des habitants de la rue du Port-Bullier, par laquelle ils demandent qu'une borne-fontaine soit établie dans leur quartier.

La pétition de la rue Pierre de Bernis, demandant l'élargissement de leur rue, avec ouverture sur le Boulevard Gambetta, est ajournée jusqu'à son numéro de classement.

Le nommé Alazard demande à acquérir un terrain communal sans utilité pour la voie publique. Le conseil accepte la proposition du sieur Alazard qui devra payer le terrain en question, à raison de 10 fr le mètre carré.

Le conseil vote une indemnité de 500 fr. au sieur Combarien, qui a cédé du terrain pour le prolongement de la rue Hauteserre.

Le conseil émet le vœu que le gouvernement présente aux Chambres, dans le plus bref délai, un projet de loi tendant à l'établissement d'une taxe unique sur les vins.

Sont renvoyés à l'examen de la commission des travaux publics :

1^o Une pétition des habitants de la rue du Portail-des-Augustins qui demandent une borne-fontaine ;

2^o Une pétition du sieur Bru, demandant qu'on lui règle l'indemnité qui lui est due par suite de la cession qu'il a faite d'un terrain rue, de la Brasserie ;

3^o Une pétition du sieur Barrière, demandant que l'on déplace un chemin rural qui traverse sa propriété et qu'on le rapporte sur la limite de cette même propriété.

Sont renvoyés à l'examen de la commission des finances :

1^o Une demande de M^{me} veuve Bouyssou, tendant

Au même prix « Pharos », dont l'originalité consiste en ce que dans le décor féerique dont les eaux, bleues comme le ciel, environnent les îles de l'Archipel, Madame Piazzzi a placé un drame dont les péripéties ont des causes empruntées aux données de la science et aux conquêtes de l'industrie moderne. Une île que des forces volcaniques font surgir tout-à-coup et qu'après peu de saisons la mer couvrira de nouveau, un grand vaisseau sombré près de cette île et un brave marin grec qui, par son industrie et sa ténacité, sa hardiesse et sa prudence, sans autre force de bras que celle de ses quatre garçons, arrive à renflouer le colosse englouti, voilà le sujet. Des dessins d'une rare valeur, signé Sandoz, font passer tour à tour, sous les yeux des lecteurs le fond des mers, les diverses parties d'un phare, des travailleurs sous-marins costumés d'un scaphandre difforme ; enfin de curieux types de grecs modernes, élégants ou grotesques. Des émotions des scènes d'une vraie grandeur, des épisodes comiques, de beaux dessins, ne voilà-t-il pas tout ce qu'il faut pour passionner, élever et réjouir les petits cœurs de nos enfants ? A cinq francs, et à moins si l'on veut, tout un album de dessins de Léonce Petit accompagnant les « Sept métiers du Petit Charles » qui n'a pas voulu du métier d'écolier. Loin de la raison paternelle et de l'école, loin de la vraie vie il court de singulières aventures, le petit Charles, mais qui ne le font pas rire, quoiqu'elles soient amusantes au possible pour le lecteur qui ne s'exposera pas, croyez-le bien, à faire la même faute (2).

(2) Dans la même collection « l'Education musicale de Jean Garrigou, illustrée par le même Léonce Petit ; « Sans-Souci », par Mme Piazzzi, la « Mésange », par Victorien Aury, les « Epreuves de Jean », par Marthe Bertin, les « Petits hommes », les « Petites femmes », par Louis Raisbonne.

à obtenir une augmentation du secours qui lui a été déjà accordé ;

2^e Une pétition par laquelle M^{lle} Boursenl, institutrice communale, demande que la ville prenne à sa charge le traitement d'une troisième adjointe.

Le conseil charge la municipalité de s'assurer s'il ne serait pas possible de trouver une personne compétente qu'on chargerait de l'inspection des viandes des boucheries de la ville.

Le conseil procède à la nomination des répartiteurs pour l'année 1886. Il approuve le projet de budget de l'hospice de Cahors.

Budget de la ville. — Le budget de la ville présentant un déficit de 37.629 fr. 75, la commission des finances et M. le maire proposent de faire un emprunt de 40,000 fr. remboursable en huit annuités de 5,000 fr. Cet emprunt serait couvert par une imposition de 5 centimes sur les 4 contributions.

M. Bouysou propose de réduire certains crédits afin de diminuer le montant de l'emprunt à faire. M. Delpech demande qu'on supprime le traitement des vicaires. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Par suite des différentes réductions opérées, le montant de l'emprunt se trouve réduit à 15,000 fr. environ.

Médailles d'argent. — Des médailles d'argent ont été décernées aux nommés Estournel Louis, manoeuvre et Calvet Léon, âgé de 14 ans, domiciliés à Cahors, pour avoir porté secours à des personnes qui se noyaient dans le Lot.

Élections de Tarn-et-Garonne
La commission de recensement a terminé ses opérations samedi soir.

Voici les résultats qui ont été proclamés :

MM. Prax-Paris, réactionnaire.	31,039 élu.
Arnauld, id.	30,965 élu.
Trubert, id.	30,912 élu.
Lasserre, républicain.	30,739 élu.
Brunel, réactionnaire.	30,626
Cambe, républicain.	30,453
Chabrie, id.	30,357
Flamens, id.	29,758

Assassinat. — Mardi dernier un crime horrible a été commis près Pélacoy. Le nommé Boisse Jean-Pierre âgé de 31 ans, de Francoules, a tué à coup de hachette le nommé Laborie, âgé de 55 ans. Ce dernier avait, paraît-il, fait souscrire à Boisse un billet de 5,000 fr. sous le prétexte que sa fille était enceinte des œuvres de Boisse. C'est pour se débarrasser de ce créancier peu scrupuleux que Boisse l'aurait assassiné. Le coupable a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Cahors.

Bibliographie

Mémoires d'un Surveillant de Mazas
L'Opinion publie en ce moment de bien curieux Mémoires, non de fantaisie, mais réellement vécus, par un homme digne de foi et qui, malgré l'obscurité de sa condition, a su recueillir des pages du plus poignant intérêt. C'est l'histoire de tous les criminels célèbres depuis les dernières années du second Empire.

Tous les secrets, tous les mystères, tous les vices de notre société sont là, imprégnés des révélations de ces héros de barrière ou de salon, de grand chemin ou de bouidoir, qui viennent échouer à Mazas, en attendant qu'ils aillent plus loin, quand ils ne montent pas à l'échafaud.

L'œuvre était due au public; aussi félicitons-nous l'Opinion de se l'être procurée. Dans son premier chapitre qui se passe à Sainte-Pélagie, nous voyons défiler toute la galerie des anciens prisonniers politiques : Blanqui, Tridon, Vermorel, Charles Longuet, Clémenceau, Germain Casse, Eugène Pelletan, Laurent Pichat et tant d'autres.

Nos lecteurs n'auront qu'à s'adresser à l'Opinion (166, rue Montmartre, à Paris), pour se procurer les Mémoires d'un Surveillant de Mazas. — Abonnement : 13 francs pour six mois.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 26 décembre 1885. — Texte: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — « Trente ans de Paris, » par Alphonse Daudet. — Nos gravures : La Noël; « Sapho, » au Gymnase; Le bal du tribunal de commerce; Les événements d'Orient; M. Henri Bouley; M. Lorois; L'affaiblissement du Pont-Neuf. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Bibliographie et livres d'étranges. — Echees. — Récréations de la famille. — Gravures : La Noël. — « Sapho, » au Gymnase. — « Trente ans de Paris. » — Le bal du tribunal de commerce. — La guerre des Balkans. — M. Bouley. — M. Lorois. — L'affaiblissement du Pont-Neuf. — Les livres illustrés; — Echees. — Rébus. — Bureaux 13, Quai Voltaire, Paris.

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 27 décembre 1885. — Charles Diguët : Comment mon ami Z..., s'est marié. — Hector Malot: Le Lieutenant Bonnet (suite). — Victor Cherbuliez: Le Comte Kostia (suite). — Eugène Chavette: Les Métamorphoses d'une brioche. — Jules Claretie: Le Train 17 (suite). — Xavier de Montépin: Jean Vaubaron (suite). — Constant Guéroult: Les Dames de Chamblas (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef: Henry Sagnier. — (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Abonnements d'essai: 1 mois, 1 fr. 50 en timbres poste. — Sommaire du N° 871, du 49 décembre 1885: H. Sagnier. Chronique agricole. — De Gasparin. La crise agricole; moyens de l'atténuer. — III. — De la Tréhonnais. Voyage agricole en Angleterre. — Truelle. Préparation des cidres mousseux. — Gaudot. Les vers à soie du chêne et de l'ailante. — Assi et Genès. Nouvelles inventions agricoles. — Roberts. La protection du poisson. — Schribaux. Destruction de la cuscute. — Gavard. Pratique des labours profonds. — Marsais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Boîte aux lettres. — Gravures noires: Les vers à soie du chêne et de l'ailante (2 fig.).

LA VIGNE AMÉRICAINE ET LA VITICULTURE EN EUROPE, revue publiée par MM. V. Pulliat et J.-E. Robin. Sommaire du numéro de décembre 1885. — Chronique de décembre. V. Pulliat et J.-E. P. — Situation du vignoble des Pyrénées-Orientales. P. Olivier. — L'avenir des vignes américaines en Italie. J.-E. Planchon. — Le lait de chaux et le mildiou à St-Bénézet. L. Jouet. — Le mildiou dans le Jura. Clerc. — La campagne viticole de 1885 dans les Bouches-du-Rhône. P. Girau. — Les vignes américaines dans la Charente-Inférieure en 1885. Menudier. — Une cause d'altération des greffes. H.-J. Lavall. — Nouvelles observations sur le Black Rot (suite). P. Viala et L. Ravaz. — S'adresser à M. Robin, à Lapeyrouse-Mornay, par Epinoze, (Drôme).

St-NICOLAS, 6^e année. Sommaire du numéro 52. (17 décembre 1885). — L'Union fait la force. Tante Nicole. — Odyssée d'un pierrot français. Louise Lacuris. — Un héros en herbe: 4328. Ad. Piazz. — Le roman de Christian. M^{me} Pierre Duchâteau. — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par B. de Monvel. A. Speecht, J. Girardet, V. Nehlig, A. Sandoz, Gailard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 45, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE, Sommaire du 49 décembre 1885. — La locomotive à soude, système Honingmann. L. B. — Aroïdées ornementales. — Baromètre enregistreur. G. Raymond. — Les habitants de Mars. Expédition Lemstrom, en Finlandes. F. Zurcher. — Correspondance: Métier des tisserands en Traucanie. Pierre Pagnon. — La photographie instantanée. Gaston Tissandier. — Les hommes incombustibles. Guyot-Daubés. — L'intelligence et le volume du cerveau. — Lettres d'Amérique (suite). A. Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 14 décembre. S. M. — Méthode Frœbel. — Supplément: Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La 46^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y continue l'étude de la « Bavière ». Outre une carte de la Haute-Bavière, quatre gravures ornent le texte: une vue de Bamberg, la cathédrale de Spire, la maison de Fugger, à Augsburg, la citadelle du Passau.

La librairie Hachette poursuit la publication des magnifiques œuvres illustrées qui ont si profondément contribué à répandre partout le goût des livres et de la lecture.

En tête de son catalogue des nouvelles publications illustrées pour les étrennes de 1886, nous trouvons la continuation d'une œuvre magistrale, nous voulons parler de l'édition de grand luxe de l'Ancien et Nouveau Testament, illustré par Bida; nous avons cette année le « Cantique des Cantiques » (1). Le texte, traduit par M. Renan, a conservé le charme poétique pénétrant de l'original. Nous n'avons plus à faire l'éloge de l'admirable talent de Bida. Disons seulement que, pour illustrer le « Cantique des Cantiques », ce chant d'amour idéal, le talent de l'artiste a pris la forme la plus charmante, la plus exquise qu'il ait jamais atteinte.

Puis vient une autre œuvre de grand luxe réservée à une élite d'amateurs privilégiés, le « Sixième récit des Temps mérovingiens » (2), d'Augustin Thierry; c'est un merveilleux fascicule de onze feuilles grand in-folio, avec six grands dessins dus à Jean-Paul Laurens, reproduits, avec une étonnante exactitude, par le procédé héliographique de MM. Goupil et C^{ie}.

Voici maintenant le volume annuel de publications bien connues, qui font, on peut bien le dire, honneur à la librairie française: d'abord le cinquième et dernier volume du « Monde Physique » (3), de M. Amédée Guillemin, cette belle œuvre de vulgarisation scientifique, aujourd'hui complète; puis la quatrième et dernière série des « Chroniqueurs de l'histoire de France » (4), allant de Monstrelet à Commynes, et dont le texte a été si délicatement abrégé, coordonné et traduit par M^{me} de Witt, née Guizot; enfin, le onzième volume de la « Nouvelle Géographie universelle » (5), où M. Elisée Reclus décrit la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc; ainsi composé, ce volume emprunte à des événements récents un intérêt des plus puissants pour un public français.

Digne émule de son frère, le savant géographe, M. Onésime Reclus, nous donne cette année un magnifique ouvrage, « La Terre à vol d'oiseau » (6), destiné à devenir promptement populaire. A un texte plein de clarté et de précision se joignent 500 gravures vraiment merveilleuses. Il est impossible de pouvoir jamais faire mieux, et il faut avoir les ressources accumulées de cette grande maison de librairie pour pouvoir donner à si bon compte un ouvrage aussi splendide et illustré.

1. Un vol. in-folio, 106 fr.
2. Un fascicule in-folio, tirés à 200 exemplaires numérotés, à 75 fr.; et 80 fr. et 100 fr. l'exemplaire.
3. Un vol. in-8, br. 50 fr.
4. Un vol. in-8, br. 32 fr.; relié, 40 fr.
5. Un vol. in-8, br. 50 fr.; relié, 57 fr.
6. Un vol. in-8, br. 30 fr.; relié, 37 fr.

Voici maintenant une très belle édition illustrée de l'un des meilleurs romans du meilleur romancier qu'ait jamais eu l'Angleterre: « David Copperfield » (7) de Charles Dickens. Très populaires de l'autre côté du détroit, les œuvres de Dickens méritent de le devenir également chez nous.

Deux nouveaux volumes de voyage illustrés sont venus, cette année, prendre place dans les rayons déjà si garnis de la librairie Hachette: « Le Canal de Panama » (8), de M. L. N. B. Wyse, le promoteur de la grande entreprise que poursuit le percuteur d'isthmes, M. de Lesseps, et les « Souvenirs de notre Tour du Monde » (9), de M. Hugues Krafft, un voyageur-amateur dont le carnet de voyage pétille d'observations fines et d'anecdotes spirituellement racontées.

Puisque nous parlons d'esprit, n'oublions pas les « contes et apologues » (10), de M. Léon Riffard, un livre de vraie littérature, un régal pour les bibliophiles.

Nous ne pouvons, malheureusement, signaler que par des titres l'année écoulée des journaux illustrés: la vingt-sixième année du « Tour du Monde » (11), avec 500 gravures et 25 cartes ou plans; la treizième année du « Journal de la Jeunesse » (12), pour les jeunes gens et les jeunes filles de dix à quinze ans; la quatrième année de « Mon Journal » (13), pour ceux de dix à cinq ans.

Nous arrivons enfin aux livres qui s'adressent spécialement à l'enfance et à l'adolescence, et nous y trouvons des séries entières de livres nouveaux: « Psur les enfants sages » (14), un de ces charmants albums de Kate Grenaway, donc la douce naïveté a eu un si grand succès; « Hervé Plémur » (15), par M^{me} Colomb; « Gildas l'intraitable », par M^{lle} Zénaïde Fleuriet; « Histoire d'un Berrichon », par J. Girardin; « Notre-Dame-Guesclin », par M^{me} de Witt et les « Maisons des Bêtes », par madame Gustave Dumoulin. On peut choisir entre quatre volumes récents de la « Bibliothèque des merveilles », cinq de la « Bibliothèque rose », quatre de la « Bibliothèque des petits enfants ». Aux bébés, les éclatantes chromotypographies des cents albums du magasin des petits enfants; à ceux de tout âge, les diverses séries de la « Bibliothèque des Ecoles et des Familles », qui a réalisé le véritable type du livre de récréation ou de récompense pour les enfants des classes populaires, depuis 5 francs jusqu'à ce 15 centimes les étrennes du pauvre petit de la mansarde ou de la chambre.

7. Un vol. in-8, br. 6 fr. 50.; cart., 8 fr.
8. Un vol. in-8, br. 20 fr.; cart., 25 fr.
9. Un vol. in-8, br. 15 fr.; cart., 22 fr.
10. Un vol. in-8, br. 12 fr.; cart., 15 fr.
11. Deux vol. in-4, br. 25 fr.
12. Deux vol. in-8, br. 20 fr.
13. Un vol. in-8, cart., 2 fr. 50.
14. Un vol. in-8, cart., 8 fr.
15. Nouvelle collection à l'usage de la jeunesse, chaque vol. br., 5 fr.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

FÊTES

DE LA

NOËL ET DU JOUR DE L'AN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A PRIX RÉDUITS

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans à l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des FÊTES DE LA NOËL et du JOUR DE L'AN, les Billets d'Aller et Retour délivrés aux conditions de son tarif spécial A n° 9 seront rendus valables, savoir :

Les Billets délivrés les Jeudi 24, Vendredi 25 et Samedi 26 décembre courant, jusqu'au dernier train de la Journée du Lundi 28 décembre.

Ceux délivrés les Jeudi 31 décembre courant, Vendredi 1^{er} et Samedi 2 Janvier prochain, jusqu'au dernier train de la Journée du Lundi 4 Janvier.

Les Billets d'aller et retour de ou pour Paris conserveront leur durée ordinaire de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

BOURSE. — Cours au 29 décembre

3 0/0	80 30
3 0/0 amortissable (ancien)	82 90
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	106 00
4 1/2 0/0 1883	109 27

Dernier cours du 28 décembre

Actions Orléans	1,340 00
Actions Lyon	1,236 25
Obligations Orléans 3 0/0	386 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	314 00
Obligations Lombardes (jouissance)	283 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	325 00

HERNIES

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris. M. MARIE jeune, fera lui-même l'application de ses appareils, à Cahors, les lundi 4 et mardi 5 janvier, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, Hôtel des Ambassadeurs.

Ensuite à Toulouse, les 6 et 7, Hôtel Dupin, rue Clémence-Isaure. M. MARIE vient visiter ces villes tous les six mois. Cahors, les 1^{er} et 2 juillet prochain.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

INJECTION BROU

ZINGOSATURINE 40 ANS DE SUCCÈS
Le seul qui guérissent, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^{ie}, 102, rue Richelieu, PARIS

NOUVELLE

Vengeance Posthume

(Suite).

Quand elle fut un peu calmée, la pauvre enfant se souleva et promena dans la chambre ses yeux égarés. Elle aperçut sur sa table une lettre ouverte. Elle se leva péniblement, et, comme attirée par ce papier, elle se dirigea vers la table.

A travers ses larmes, elle parvint à lire ces quelques mots tracés de la main de son père :

« Une fille indigne a traîné mon nom dans la boue. Elle a poussé au crime un frère trop prompt à tirer vengeance d'un affront; je le plains plus que je ne le blâme. Pour elle, je la maudis. Qu'elle aille cacher son déshonneur, qu'elle aille expier ses fautes dans un cloître. Elle ne verra plus son père. »

Près de la lettre était une bourse avec quelque argent.

Marthe demeura atterrée; une nouvelle douleur vint torturer son cœur déjà saignant. Quelle terrible punition pour l'unique faute de sa vie ! Méprisée et insultée par tous, elle est abandonnée par son propre père.

La pauvre fille resta longtemps abandonnée dans les plus tristes réflexions; mille résolutions tiraillaient sa volonté et l'empêchaient de se résoudre enfin à quelque chose. Sa tête s'affaiblissait; ses idées se heurtaient sans cesse contre l'implacable réalité de ses malheurs. La pensée de terminer par un suicide une misérable existence, lui parut tout d'abord le seul remède à ses maux. Mais un sentiment religieux vint la détourner de ce dessein; et bientôt une pensée plus profane acheva de l'en dissuader.

Le suicide, en effet, pouvait-il l'unir à un amant si noble et si généreux ? En sortant ainsi de l'existence, pouvait-elle espérer de partager avec lui l'éternelle béatitude ?

Non ! Avant de mourir, elle devait mériter d'entrer dans ces lieux fortunés, où il n'attendait sans doute que sa bien-aimée pour jouir d'une félicité sans mélange.

Le cloître ?... Oui ! son père a raison. Prier au pied d'une croix, dans une cellule solitaire, c'est la seule façon d'attendre l'heure de la délivrance. Et puis, pour un peu d'amour, pour quelques prières, le Seigneur, si généreux envers les faibles créatures, saura donner une consolation à toutes ses peines.

Mais avant d'abandonner le monde, avant de consacrer à Dieu le reste d'une misérable vie, Marthe veut voir une dernière fois la dépouille mortelle, le doux et charmant visage de celui qu'elle aime tant.

En proie à un ardeur fébrile, elle répara un peu le désordre de sa coiffure et de ses vêtements, s'attarda un instant devant son miroir, comme si elle allait encore à un rendez-vous d'amour.

Un paquet à la main, elle franchit pour la dernière fois le seuil du pavillon et se dirigea vers le château.

La cloche de la chapelle avait retenti toute la journée et son glas funèbre avait semblé solliciter une prière des humbles pour ce puissant de la terre, qui venait de trépasser.

Pendant toute la journée, les gens des environs étaient montés au château en longues files, témoignant ainsi de leur affection pour le mort, de leur respect et de leur compassion pour la famille si cruellement éprouvée.

Cependant, lorsque Marthe pénétra dans la chapelle du manoir, elle ne trouva à cette heure tardive que quelques vieilles personnes, oubliées dans leurs oraisons.

Marthe s'approcha du catafalque, où se trouvait exposé le corps de Georges. Elle était plus blanche et plus froide que le cadavre. Elle contempla avec égarement ce jeune homme, qu'elle avait laissé la veille plein de vie et d'amour, et qui maintenant était étendu, insensible et glacé, dans la rigide immobilité de la mort.

A la lueur des cierges, qui éclairaient fortement ce visage marmoréen, elle admirait la beauté de son amant, à qui la mort ajoutait de nouvelles grâces.

Il souriait lorsque la funeste balle était venue interrompre ses rêves d'amour, et ce sourire fugitif avait été imprimé pour l'éternité sur ses lèvres violettes. Ses sourcils un peu froncés attestaient néanmoins qu'un peu de tristesse était venu tempérer la joie qui inondait son cœur.

Ses traits fins et délicats se profilaient sur le blanc suaire. Revêtu d'un élégant costume de cour, étincelant d'or et de pierreries, il semblait s'être paré pour assister à une brillante fête; il semblait attendre en sommeillant le signal du plaisir.

Cette pensée pénétrait par moment dans l'esprit de Marthe. Elle s'attendait à voir Georges se lever et courir à elle. Mais la terrible réalité ne tardait pas à dissiper ses illusions, et le funèbre appareil, qui entourait son amant, lui rappelait bientôt son infortune.

(A suivre).

GASTON RAYSSAC.

Étude de M^e J. BILLIERES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le palais de justice.

EXTRAIT DE VENTE

A SUITE DE
SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Adjudication fixée au NEUF JANVIER prochain.

Suivant procès-verbal de M^e CROS, huissier à Castelnau-Montratrier, en date du sept août dernier, dénoncé par exploits des vingt-un et vingt-deux du même mois d'août et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-neuf du même mois d'août, volume 101, numéros 35 et 36,

Il a été procédé :

A la requête de M. Arnaud SABATIE propriétaire, habitant et domicilié du lieu de Costemaube, commune de Cazes-Mondemard (Tarn-et-Garonne), lequel a constitué, M^e Scipion DELBREIL pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, Cour de la Chartreuse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice de 1^o Marguerite Québre, veuve du sieur Jean-Antoine Québre, sans profession ; 2^o Marguerite Québre, sans profession, veuve du sieur Antoine Siméon ; 3^o Raymond Québre, sourd-muet ; 4^o Marguerite Québre, épouse du sieur Jean-Baptiste Ressiguier, tous propriétaires, domiciliés de la commune de Castelnau-Montratrier ; 5^o Perette Québre, épouse du sieur Pierre Estampes, propriétaires, domiciliés de la commune de Pern ; 6^o Jean Laval fils, menuisier, domicilié de ladite commune de Castelnau-Montratrier ; 7^o Enfin Marguerite Laval, épouse du sieur Jean Desseaux, charpentier, domiciliés tous deux à Cahors.

Les dits Jean et Marguerite Laval, pris en leur qualité d'héritiers et représentants de Marie Québre leur mère, décédée ; cette dernière avec les consorts Québre sus-nommés pris en qualité d'héritiers et représentant de la dame Anne Boyé, veuve du sieur Bertrand Québre, leur mère décédée.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Les biens saisis ont été vendus en un seul lot, à l'audience du tribunal civil de Cahors, chambre des criées, au palais de justice de la dite ville, le douze décembre dernier,

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-un décembre courant, enregistré et expédié, M. Jean Borderies, négociant, domicilié dans la ville de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), ayant constitué M^e Jules BILLIERES pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix de l'adjudication desdits biens adjugés en un seul lot au dit M^e DELBREIL avoué, qui a fait élection de command en faveur dudit Arnaud Sabatie, au prix de mille francs en sus des charges ; les dits biens comprenant :

1^o Une Terre sise à la Missoulette, formant le numéro 119, section L de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de trente-huit ares, dix centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de trois francs cinquante-quatre centimes ;

2^o Un Bois sis à Labourrelie, formant le numéro 151, section L de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de quatre-vingt deux ares, soixante centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de trois francs vingt-un centimes ;

3^o Une Terre sise audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 152, section L de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de seize ares, soixante centiares, cinquième classe, d'un revenu de cinquante centimes ;

4^o Une vigne sise audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 153, dite section L de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de vingt-quatre ares, quatre-vingts centiares, cinquième classe ; d'un revenu de soixante-quatorze centimes ;

5^o Une Pâturage aujourd'hui sainfoin, formant partie du numéro 155, section L de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de cinq ares, quarante centiares, d'un revenu de quatre-vingt-un centimes, première classe ;

6^o Un Grange et Hangar, le tout contigu adossé à la maison construite en pierre et couverte en tuiles canal à deux tombants d'eau, elle a son entrée au levant ; au nord se trouve une ouverture ou trou pratiqué dans le mur ; dans la grange se trouve une étable à bœufs, ayant son entrée au midi sous le hangar, le tout est construit sur le patus de la maison, numéro 156, section L de ladite matrice cadastrale, d'une contenance d'un are, vingt centiares environ, d'un revenu de quatre-vingt-dix centimes, première classe ;

7^o Un Jardin sis audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 157, section L de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de trois ares, dix centiares, première classe, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-cinq centimes ;

8^o Une Terre sise audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 159, section L de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de douze ares, vingt centiares, deuxième classe, d'un revenu de sept francs quarante-quatre centimes ;

9^o Une terre sise audit lieu de Labourrelie, formant le numéro 160, dite section L de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de trois ares, quatre-vingts centiares, troisième classe, d'un revenu de un franc trente-sept centimes ;

10^o Une Vigne sise au Pech de la Mothe ou Laniole, formant le numéro 3, section M de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de treize ares, quatre-vingts centiares, quatrième classe, d'un revenu de quatre-vingt-dix-sept centimes ;

11^o Une Terre sise au lieu dit Pech de la Mothe, ou Laniole, formant partie du numéro 7, section M de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de vingt ares, quatre-vingt-dix centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de six francs quinze centimes ;

12^o Un Pré sis audit lieu de Pech de la Mothe, formant le numéro 8, dite section M de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de vingt ares, soixante-dix centiares, d'un revenu de treize francs quatre-vingt-dix centimes ;

13^o Une Vigne sise à la Missoulette, formant partie du numéro 120, section L de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de seize ares, vingt centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc soixante-quinze centimes.

Les immeubles ci-dessus décrits sont portés à la matrice cadastrale sur la tête du sieur Jean Boyé, dit Magalotis, à la Bourrelie et dépendent de sa succession.

Ils sont la propriété des consorts Québre-Laval saisis, sus-nommés, en leur qualité d'héritiers d'Anne Boyé, veuve Québre, fille dudit Jean Boyé. Ils sont situés dans la commune de Castelnau-Montratrier, canton de ce nom, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits et saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-sept septembre dernier et publié à l'audience du vingt-quatre octobre, aussi dernier et ce jour-là l'adjudication desdits biens a été continuée au douze décembre prochain.

En conséquence de ladite surenchère, les biens ci-dessus désignés seront revendus publiquement le **neuf janvier prochain**, jour de samedi, à l'heure de midi, pardevant et à l'audience dudit tribunal civil de Cahors, chambre des criées, au palais de justice de cette ville, aux charges et conditions de la première adjudication et de la présente surenchère. Sur la nouvelle mise à prix de onze cent soixante-dix francs en sus de charges, ci. 1170 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant, Cahors, le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

L'avoué poursuivant,
J. BILLIERES.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE Saisie immobilière

Adjudication fixée au TRENTE janvier prochain

Suivant procès-verbal de M^e Daynard, huissier à Lalbenque, en date du douze octobre dernier, dénoncé le même jour, enregistré et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le treize du même mois d'octobre, volume 102, numéros 17 et 18.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Alexis Bounestève, cordonnier, habitant et domicilié de la commune de Puy-Larroque (Tarn-et-Garonne).

Lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant cours de la Chartreuse, n^o 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Guiraudies et de dame Louise Lacroix, veuve de François Guiraudies, propriétaires, domiciliés de la commune de Lalbenque, débiteurs solidaires ; le sieur Antoine Guiraudies pris aussi comme héritier de François Guiraudies, son père.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre :

1^o Une terre sise au lieu appelé Poulziés, formant partie du numéro 57, section H, du plan cadastral de la commune de Lalbenque, d'une contenance approximative de huit ares, troisième classe d'un revenu de deux francs soixante-douze centimes ;

2^o Une autre terre située au même lieu dit Poulziés, formant le numéro 57 bis, section H, du plan cadastral de la commune de Lalbenque, d'une contenance approximative de six ares trente-huit centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc quatre-vingts centimes ;

3^o Une maison située à Lalbenque, formant le numéro 7, section H, du plan cadastral de ladite commune de Lalbenque, septième classe, elle est inscrite pour un revenu de six francs soixante-sept centimes.

Cette maison confronte du couchant à ruelle la séparant de la gendarmerie, du midi à rue publique, du levant à maison de Mourliou et du nord à place publique. Elle est construite en pierre et couverte en tuiles creuses ; elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier. Le rez-de-chaussée est divisé en trois compartiments dont le premier sert de boutique de cordonnier. Ce compartiment est éclairé par une grande ouverture vitrée, du côté du nord ; les autres compartiments servent de cave et d'étables, on y arrive de plein pied soit par une porte percée au nord, soit par une autre percée au midi. Le premier étage est composé de deux chambres servant d'habitation on y arrive par une porte percée au couchant et par une autre sur le derrière percée au midi ; la chambre qui se trouve sur le devant et sert de cuisine est éclairée par une petite fenêtre au nord ; l'évier coule au couchant, le tuyau de cheminée surmonte le toit au levant ;

4^o Le sol de ladite maison, porté à la matrice cadastrale de ladite commune de Lalbenque, sous le numéro, 7 section H, pour un revenu de vingt-neuf centimes, première classe ; il a une contenance approximative de quarante-huit ares ;

5^o Un jardin acquis par Guiraudies fils et Madame veuve Bro, propriétaire, demeurant à Cahors. Ce jardin est clôturé et a une porte en bois se fermant à clef ; il confronte à rue publique, jardin de la gendarmerie et maison de Valmary, il se compose des articles trois et quatre portés à la matrice cadastrale comme patos et de l'article six, porté comme grange, le tout de la section H du plan cadastral de ladite commune de Lalbenque, d'une contenance approximative de un are soixante-neuf centiares, première classe, d'un revenu de un franc quatre centimes.

Tous ces biens sont la propriété dudit Antoine Guiraudies, fils pour les avoir recueillis, à l'exception du jardin, dans la succession de feu Guiraudies Jean-François, sur la tête duquel ils sont encore portés, ainsi qu'il résulte de l'extrait de la matrice cadastrale de la commune de Lalbenque, ils sont tous situés dans ladite commune de Lalbenque, canton de ce nom, arrondissement de Cahors.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le deux novembre dernier, la publication a été faite le dix décembre courant, et l'adjudication desdits biens a été fixée au trente janvier prochain.

En conséquence, l'adjudication des biens ci-dessus désignés aura lieu le **trente janvier prochain** à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr. en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

PÂTISSERIE CONFISERIE

ROZIERES

Boulevard Gambetta, CAHORS.

SPECIALITÉ POUR LES PÂTISSERIES FINES ET LES COMMANDES

M. Rozières a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'à l'occasion du Jour de l'An, on trouvera chez lui un grand assortiment de Cartouges riches, Bonbons fins, Fruits confits, Marrons glacés, Chocolats de Paris, etc., etc.

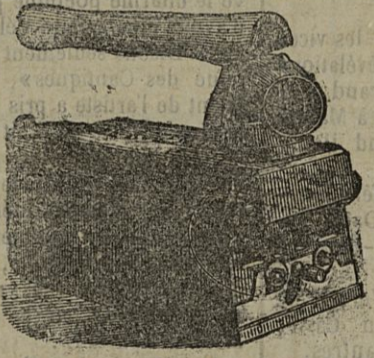
Thé, Vins fins et Liqueurs

Fromages glacés. — Glaces et Sorbets

POUR DINERS ET SOIRÉES

PLANTS AMÉRICAINS
Ahybrides Français
RIPARIA GLOIRE DE MONTPELLIER
Alicante Henri Bouchet
PAUL ESTÈVE, PROPRIÉTAIRE,
rue Nationale, 19, Montpellier.
Tous ces cépages sont garantis authentiques, les paquets sont munis d'un plomb portant la marque ci-contre.

VICHY
Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Ronleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.



NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE
A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.
POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économique, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.
Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,
Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans crosses, imperméable à l'eau.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE
N.-B. LAUR
19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.
NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPECIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.